

Séance du Conseil Communal de Blonay du 28 mars 2023

Interpellation : Réseau non couvert par Mobilis entre Lally – Les Pléiades

Art. 67 règlement CC

Chaque membre du Conseil peut, par voie d'interpellation, demander à la Municipalité une explication sur un fait se rapportant à son administration.

Il informe, par écrit, le Président de l'objet de son interpellation.

Si celle-ci est appuyée par cinq membres au moins, elle est développée séance tenante ou dans la prochaine séance.

La Municipalité répond immédiatement ou, au plus tard, dans la séance suivante.

La discussion qui suit se termine par l'adoption d'une résolution, laquelle ne doit pas contenir d'injonction, ou par le passage à l'ordre du jour.

Segment manquant sur un tronçon public entre Lally et Les Pléiades

Nous avons pris connaissance de la fermeture de notre guichet de gare MOB/MVR en décembre 2022. Le MVR n'a pas désiré entrer en discussion afin de prolonger la présence de ce guichet, malgré une pétition signée par une large partie de la population de Blonay Saint Légier ainsi que de l'intervention de notre syndic.

Je rappelle que la Commune de Blonay – Saint-Légier contribue annuellement avec des montants substantiels au co-financement de cette ligne. Par exemple, et selon le tableau de la DGMR avec **CHF 1'279'000 en 2021** et de **CHF 1'464'000 en 2022**.

Cela fait déjà quelques années que les utilisateurs de Blonay - Saint-Légier ainsi que les tenants d'un abonnement Mobilis, doivent se contenter de descendre du train à Lally et monter à pied aux Pléiades ou payer un supplément.

Ainsi un billet de train de

Vevey - Lally revient à	11.20	Aller-retour	22.40
Vevey - Les Pléiades à	18.60	Aller-retour	37.20

Et même si la marche fait du bien à tout le monde, il y a aussi des personnes à mobilité réduite, qui devraient pouvoir monter jusqu'aux Pléiades, sans payer ce supplément important.

Un argument émis par Mobilis est que Lally est un arrêt couvert par Mobilis, car cet arrêt dessert des habitations avec des habitants y résidant à l'année, contrairement à l'arrêt des Pléiades, qui est essentiellement touristique.

Un fait qui n'est plus tout à fait correct, car il y a de plus en plus de chalets qui abritent des personnes vivant aux Pléiades à l'année et certains qui y travaillent.

Je vous rends aussi attentifs sur les écoliers et étudiants de la colonie de vacances des Chevalleyres, écoles locales, écoles privées qui se sont résignés à ne plus monter aux Pléiades avec leurs classes, car trop cher pour leur budget.

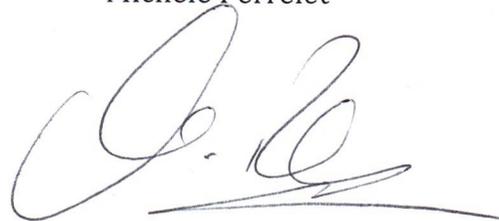
Ces classes partent maintenant en minibus aux Paccots pour y skier...

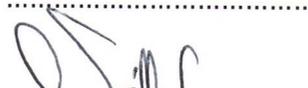
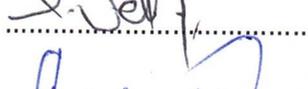
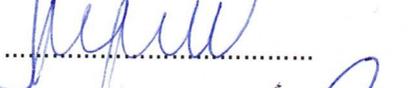
Le dernier venu, l'Université Pepperdine, au Château d'Hauteville, aura env. 120 étudiants sur leur site dès septembre 2023. Ces étudiants n'utiliseront **que** la mobilité douce pour se déplacer lors de leur séjour chez nous, donc une manne supplémentaire pour le MVR ! Il est connu que ces écoles et Universités ont un apport financier très important dans notre canton. Il y a des études qui ont été conduites dans ce sens, dans la ville de Lausanne, étayant le fait que les investissements cantonaux et communaux ont un retour financier multiplié au minimum par 5 (cinq).

- Comment et quand la Municipalité pense-t-elle intervenir auprès de la compagnie qui exploite ce réseau (MVR/MOB) et du canton de Vaud afin de demander rapidement une extension de la couverture par Mobilis (zone) et tarifaire jusqu'à l'arrêt des Pléiades.

Blonay, le 28 mars 2023

Michèle Perrelet



Nom	Prénom	Signature
NIENET	Rascal	
DROST	HEIKE	
WEILL-IBBY	Anne	
REPOND	Jérémy	
BAUME LER	DAVID	
Wassenberg	Jacqueline	
Douley	Eric	
Rickenbacher	Philippe	
Krebs	Tarouy	

